

LA UNE

Familles, exprimez-vous !

L'UNAF a été désignée membre du Comité de suivi du [Grand débat](#) présidé par le Premier Ministre. Les familles sont invitées à témoigner de leurs difficultés au quotidien en participant aux réunions de proximité, en contribuant aux cahiers mis à la disposition de la population dans les lieux publics et au site internet national. Chaque adhérent d'une association familiale est invité à faire part de façon précise des problèmes rencontrés dans son territoire : fermeture de service public, absence de service de proximité, problème de mobilité et de transport, coût de telle ou telle prestation, difficulté des associations... Un site internet granddebat.unaf.fr a été ouvert. Il donne aux familles un mode d'emploi pour participer au Grand débat et avance [les propositions de l'UNAF](#) pour redonner confiance et le sourire aux familles.

Les modalités d'organisation du "grand débat national" ont été précisées par le Président de la République dans sa [lettre aux Français](#) du 14 janvier 2019. Cette concertation a pour objectif de "bâtir un nouveau contrat pour la Nation, de structurer l'action du Gouvernement et du Parlement, mais aussi les positions de la France aux niveaux européen et international". Elle s'organise autour de quatre thématiques :

- **La fiscalité et les dépenses publiques** - consulter la [fiche thématique \(.pdf\)](#)
- **L'organisation de l'État et des services publics** - consulter la [fiche thématique \(.pdf\)](#)
- **La transition écologique** - consulter la [fiche thématique \(.pdf\)](#)
- **La démocratie et la citoyenneté** - consulter la [fiche thématique \(.pdf\)](#)

Deux modalités de concertation sont proposées : répondre aux questionnaires sur les espaces dédiés aux différents thèmes ; déposer des idées et propositions libres.

Les territoires en première ligne

Les présidents de l'Association des maires de France (AMF), de l'Assemblée des départements de France (ADF) et de Régions de France ont organisé pour la première fois une cérémonie de vœux commune, le 21 janvier 2019, sous la bannière "[Territoires Unis](#)". Les trois associations comptent mener un "travail en commun" sur la fiscalité locale et défendre une nouvelle étape nécessaire de décentralisation pour répondre au besoin de respiration démocratique exprimé par la population. Afin de structurer l'ensemble des propositions qui émergeront du Grand débat, *Territoires Unis* souhaite que ces deux mois de consultation se concluent par une grande "conférence sociale et territoriale".

Alors... y aller ou ne pas y aller ? On peut avoir des réticences à s'inscrire dans une démarche qui, pour l'exécutif, s'est imposée comme le seul moyen de reprendre la main quand les liens se trouvaient rompus avec une grande partie du peuple, on peut craindre le rideau de fumée, penser d'abord à une opération de communication du pouvoir. Mais on peut se dire aussi que, pour une fois, c'est l'expertise du quotidien qui trouve un espace pour s'exprimer, ce sont les savoirs ordinaires qui peuvent être partagés. On peut aller jusqu'à penser que le grand débat est un véritable laboratoire politique, une nouvelle ligne de conduite qui devrait inspirer tous les élus à quelque niveau territorial et de responsabilité qu'ils se trouvent. Donc, tous au Grand débat !

Garantir l'indépendance

Un collège de cinq personnalités chargées de "garantir l'indépendance" du Grand débat national a été désigné par Matignon, le Sénat, l'Assemblée et le Conseil économique, social et environnemental (CESE) : Guy Canivet, ancien haut magistrat (Cour de Cassation) et ancien membre du Conseil constitutionnel, Isabelle Falque-Pierrotin, présidente de la CNIL, Jean-Paul Bailly, ancien grand patron (RATP, La Poste), Pascal Perrineau, politologue, Nadia Bellaoui, issue du Mouvement Associatif. "Nous sommes une instance indépendante qui ne reçoit d'instruction de personne et ne rend compte à personne, sinon à l'ensemble de nos concitoyens", a affirmé Pascal Perrineau, lors d'une conférence de presse conjointe avec les quatre autres "garants". Ils ont aussi affirmé vouloir profiter des compétences de la [Commission nationale du débat public](#) (CNDP) et des garants qui lui sont attachés. La présidente de cette instance, Chantal Jouanno, avait annoncé le 8 janvier son retrait de l'organisation du Grand débat et la fin de la contribution de la CNDP au 15 janvier.

En savoir plus : [qui sont les cinq garants du "grand débat national" ?](#)

PROTECTION DE L'ENFANCE

Nouveau secrétariat d'Etat à la protection de l'enfance : un signe politique fort

La création d'un secrétariat d'Etat chargé de la protection de l'enfance est un signe politique fort, à l'heure où le gouvernement dévoile sa stratégie nationale de protection de l'enfance et de l'adolescence. Nous espérons que cette stratégie permettra enfin la concrétisation des ambitions des législateurs de 2007 et 2016. (ci-dessous, le communiqué UNAF du 29 janvier 2019)

L'UNAF sera attentive à ce que les orientations retenues et les moyens déployés permettent une juste articulation entre les besoins de l'enfant et l'accompagnement de la famille. Dans un contexte où les services de protection de l'enfance sont parfois débordés et où les mesures judiciaires tardent à être appliquées, il est plus que jamais urgent de défendre une approche de prévention plus globale qui offre aux familles les moyens d'élever leurs enfants grâce à une politique familiale ambitieuse et la relance de services publics de proximité de qualité.

L'UNAF s'est fortement impliquée dans l'élaboration des stratégies nationales de soutien à la parentalité et de prévention et lutte contre la pauvreté. Elle a en outre contribué au rapport sur le handicap rédigé par Adrien Taquet, alors député, et Jean-François Serre (CESE). Membre du GIPED, du CNPE et du HCFEA*, l'UNAF souhaite que l'articulation entre ces différentes stratégies et celle relative à la protection de l'enfance permette d'améliorer les conditions de vie des parents et des enfants, dans le respect de leurs droits.

Le réseau des Unions départementales des associations familiales (UDAF), présent sur l'ensemble du territoire national, offre d'ores et déjà aux familles un large éventail d'actions et de dispositifs de soutien aux parents et aux enfants, allant de l'accompagnement budgétaire dans le cadre de mission de protection de l'enfance à la défense de l'intérêt de l'enfant en justice dans le cadre des mandats d'administration ad hoc pour mineur.

Forte de cette connaissance des réalités des difficultés rencontrées par les parents et les enfants, elle apportera toute sa contribution à la mise en œuvre par la Ministre Agnès Buzyn et le nouveau Secrétaire d'Etat, Adrien Taquet, en charge de cette stratégie.

* GIPED : Groupement d'intérêt public enfance en danger - CNPE : Conseil national de la protection de l'enfance - HCFEA : Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

Revue de presse : [Enfants placés, les sacrifiés de la République](#) (Pièces à convictions, France Télévisions) ; [Quand une enquête de France 3 précipite des décisions gouvernementales](#) (un article de Télérama).

Les cas de maltraitance ou de dysfonctionnements institutionnels constatés par le reportage ne doivent bien sûr pas jeter le discrédit sur tout le travail réalisé par les départements et les travailleurs sociaux auprès des 341.000 enfants bénéficiaires d'une mesure de prise en charge au titre de l'ASE (données à la fin de 2017) mais inciter à les accompagner par une politique publique forte pour leur permettre d'accomplir leur mission dans l'intérêt des enfants.

LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Deux départements du Grand Est démonstrateurs. Focus sur la Meurthe-et-Moselle

Le 13 septembre 2018, le chef de l'Etat dévoilait le Plan pauvreté annoncé un an plus tôt lors de la Journée mondiale du refus de la misère. Depuis le 1^{er} janvier 2019, dix territoires "démonstrateurs", dont le Bas-Rhin et la Meurthe-et-Moselle, se sont portés volontaires pour expérimenter les orientations de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté : une expérimentation qui préfigure le travail de l'ensemble des collectivités qui sera mené par la suite au titre du Plan pauvreté. Focus sur la Meurthe-et-Moselle, un département engagé historiquement dans la lutte contre l'exclusion (source : le site du Conseil départemental 54)

Avec 14,6% de ses habitants vivant dans la précarité (100 000 Meurthe-et-Mosellans vivent sous le seuil de pauvreté), la Meurthe-et-Moselle fait partie des 10 territoires dont 6 Départements démonstrateurs du plan pauvreté du gouvernement... Cette démarche de « territoire démonstrateur » s'inscrit pleinement dans la culture de l'expérimentation et de l'innovation du Département, qui a notamment permis la préfiguration de la CMU en 2000, de l'APA en 2001, du RSA en 2007 ou encore du plan de lutte contre la pauvreté des enfants en 2015.

Les 21 mesures annoncées par le Président de la République visent à généraliser des actions dans lesquelles le Département de Meurthe-et-Moselle est déjà fortement engagé...

La Meurthe-et-Moselle s'attachera à mettre en œuvre les actions socles de la stratégie nationale en direction de trois types de publics plus particulièrement exposés à la pauvreté :

- *En direction des jeunes de l'aide sociale à l'enfance (ASE) : il s'agit de **prévenir les sorties sans solution à leur majorité des jeunes confiés à l'ASE** par une préparation à la sortie dès leur 17 ans et par des solutions d'accompagnement et de poursuite de parcours de formation et/ou d'insertion au-delà de 18 ans ;*
- *En direction de tous les habitants : le plan vise à organiser dans les territoires un 1^{er} **accueil social inconditionnel de proximité**, garantissant à toute personne exprimant un besoin d'ordre social, une écoute, une orientation et un accompagnement adaptés, et ce à moins de 30 minutes de son domicile ;*
- *En direction des bénéficiaires du RSA : une fonction de **référént de parcours** sera créée, de façon à assurer la continuité des parcours des personnes les plus fragiles et la cohérence des interventions qui leur sont proposées. Le projet vise une amélioration du processus d'orientation vers le parcours d'accompagnement adapté du bénéficiaire du RSA dans un délai maximal d'un mois, avec un contrat d'engagements réciproques clair et compréhensible. Une **garantie d'activité** sera mise en œuvre pour proposer une offre d'accompagnement intégrée des bénéficiaires du RSA vers l'emploi, en amont mais aussi dans l'emploi.*

Les initiatives départementales concertées avec les acteurs institutionnels, associatifs et les personnes en situation de pauvreté

Le Département souhaite s'ouvrir prioritairement sur les initiatives en direction des enfants et des jeunes, à travers les mesures suivantes :

- Actions de Protection Maternelle et Infantile (PMI) visant la lutte contre les retards de langage, le développement de réseaux d'assistantes maternelles et d'établissements pour l'accueil de jeunes enfants (EAJE) à besoins spécifiques ou dont les parents sont en situation de vulnérabilité ou d'insertion ;
- Actions de prévention spécialisée en direction des jeunes de 18-25 ans ;
- Actions pour le renforcement de l'action sociale en faveur des enfants scolarisés ;
- Actions visant la mobilisation des citoyens/bénévoles dans le cadre de la lutte contre la pauvreté? des bénéficiaires des minimas sociaux, jeunes ASE et mineurs non accompagnés (MNA) ;
- Action pour l'accès aux sports et à la culture des enfants et des jeunes (projet co-porté par le Département et la CAF, avec association possible des communes).

"Il y a eu une cassure quelque part..." Et maintenant on fait quoi ?



(source : ORIV) Le rapport, dont la couverture est présentée ci-dessus, nous invite à aller à l'encontre des idées reçues sur les quartiers, et à être attentifs à toutes ces propositions constructives que font émerger leurs habitants pour améliorer leur quotidien. Il a été présenté lors d'une rencontre nationale qui s'est tenue le 12 janvier 2019. Une petite centaine d'habitants-es, des représentants-es de centres sociaux et de centres de ressources, étaient présents-tes au Palais de la Femme à Paris, afin de témoigner de l'état des quartiers populaires. Tous-tes ont participé en 2018 à la réalisation de ce rapport et c'est en experts-es du quotidien qu'ils-elles ont pu prendre la parole devant le Ministre de la Ville et du Logement, Julien Denormandie, Ce rapport fera l'objet prochainement d'une présentation dans le Grand Est. Téléchargez la présentation des 4 rapports biennaux [en cliquant ici](#). Consultez le retour sur la journée du 12 janvier 2019, consacrée à la présentation du 4ème rapport biennal, sur le site de la Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de France [en cliquant ici](#).

Prime d'activité

La date limite pour que les personnes non inscrites et n'ayant pas perçu cette prestation en 2018 puissent bénéficier de la prime d'activité "nouvelle formule" dès le mois de février a été atteinte. Les CAF - qui instruisent et versent cette prestation financée par l'Etat - ont traité environ 458.000 demandes lors des trois premières semaines de janvier, auxquelles il faut ajouter environ 9.000 demandes traitées par les caisses de MSA. Selon la Cnaf, environ 1,2 million de foyers supplémentaires sont susceptibles de bénéficier de la prime d'activité élargie et revalorisée, soit une progression de 35% du nombre de bénéficiaires potentiels. Au final, 5 millions de foyers, soit environ 7,6 millions de personnes avec les conjoints et les enfants, sont désormais susceptibles de bénéficier de la nouvelle prime d'activité. Pour autant, avec 62% de foyers n'ayant toujours pas demandé une prestation à laquelle ils ont a priori droit, le taux de non-recours reste encore très élevé.

Le [décret du 22 janvier 2019](#) institue un rapporteur général à la réforme du revenu universel d'activité, placé auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, confie au rapporteur une double mission. D'une part, coordonner, au niveau interministériel, les travaux de préparation de la réforme du revenu universel d'activité ; d'autre part, assurer le suivi de sa mise en œuvre, notamment par la coordination de l'ensemble des acteurs concernés. Il rend compte de ses travaux au Premier ministre et à la ministre des Solidarités et de la Santé et en informe les autres ministres.

Le [décret du 23 janvier](#) nomme Fabrice Lengart rapporteur général à la réforme du revenu universel d'activité. Fabrice Lengart était précédemment commissaire général adjoint de France Stratégie. Le choix de ce haut fonctionnaire témoigne de la volonté de ne pas cantonner le futur revenu universel d'activité à la seule dimension sociale. Le volet économique - et en particulier l'incitation au retour à l'emploi avec la conditionnalité de l'aide - devrait donc être très présent dans ce nouveau dispositif.

Lire également le [communiqué d'Agnès Buzyn du 23 janvier 2019](#).

Les dernières publications de l'ORIV Grand Est

Rencontres territorialisées et thématiques sur l'image des quartiers populaires – Synthèses. [Pour en savoir plus](#)

Point d'actualité sur la politique de la ville. [Télécharger le document \(pdf\)](#)

Retour sur la présentation du Rapport de l'ONPV à Reims et Metz. [Pour en savoir plus](#)

Journée Régionale – Santé mentale et politique de la ville : enjeux et articulations – supports d'intervention. [Pour en savoir plus](#)

Synthèse de la Journée d'échanges régionale – La citoyenneté au service d'une société plus égalitaire. [Pour en savoir plus](#)

Les acteurs économiques, acteurs du développement territorial. Recueil d'expériences dans les quartiers prioritaires du Grand Est. [Pour en savoir plus](#)

Projet MARGE – Inscrire les quartiers marginalisés dans l'espace du Rhin supérieur. [Pour en savoir plus](#)

FORMATION

Une formation des acteurs régionaux de la vie associative sur la laïcité

Une centaine de bénévoles et professionnels de la vie associative de toute la région Grand Est ont participé pendant deux jours (week-end des 19 et 20 janvier 2019) à la formation [Valeurs de la République et Laïcité](#) à l'Espace Jean Jaurès à Tomblaine (54).

Sept binômes de formateurs, dont une équipe issue du mouvement familial (*URAF Grand Est, Guy Didier, et UFAL 54, Gilles Laridant*), ont été à la manœuvre pour animer le module auprès de groupes constitués d'une quinzaine de personnes. Des temps de plénière permettaient d'aborder les sujets les plus juridiques, synthétisant les études de cas et mises en situation vues en groupes.

En liens vidéos, quelques supports spécifiques sur la question de la laïcité: [les droits et obligations des agents publics et des élus](#), [l'espace public et la gestion du fait religieux](#), [l'accès aux équipements et aux services publics](#), des [entretiens avec le Ministère de l'intérieur](#), [les aides publiques aux cultes](#), [les principes de la gestion des cimetières](#), des [entretiens avec l'Observatoire de la laïcité](#), [la gestion du patrimoine culturel](#), [les demandes de non-mixité](#).

Voir l'article de la DRJSCS Grand Est: [La laïcité, parlons-en !](#) (22 janvier 2019)

Familles et tabac

Les UDAF de la région menant des actions de lutte contre le tabagisme ont été invitées à participer le 31 janvier 2019 à une journée *Familles et tabac* à Bar-le-Duc (55).



La consommation du tabac présente une situation particulièrement préoccupante dans le Grand Est, comme le témoigne la [dernière publication du Bulletin Santé Publique France \(en date du 29 janvier 2019\)](#) consacrée à notre région.

Mme Emmanuelle Beguinot, directrice du Conseil national contre le tabagisme (CNCT) a notamment présenté une étude sur l'application de l'interdiction de la vente du tabac aux mineurs comparative entre la France et le Québec (*support powerpoint disponible auprès de l'URAF*). L'UNAF se saisit du sujet, en partenariat avec le CNCT, pour sensibiliser les familles au tabagisme des jeunes en engageant une enquête sur le terrain et une action de communication.

Mme Tiphaine Henaux, psychologue et tabacologue à l'UDAF des Ardennes, a pu notamment témoigner de ses interventions auprès des jeunes de son département, notamment dans les collèges mais aussi dans les Points d'accueil et d'écoute jeunes, et dans les différents services de l'UDAF.

Mme Sandrine Bessin-Collin, de l'UDAF de la Meuse, qui avait mis ses locaux à la disposition de l'URAF, a pu faire part de son action auprès des personnes accueillies dans les Maisons-Relais.

Formation des bénévoles: FNDVA 2019

Le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) a pour vocation de soutenir la dynamique associative en apportant un soutien financier aux associations qui initient et proposent des actions de formation au profit de bénévoles élus ou responsables d'activités. La Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) est chargée d'animer sa mise en œuvre avec le concours d'une commission régionale consultative associant des représentants du monde associatif. La campagne 2019 de formation des bénévoles. [Voir en lien les orientations](#). Les projets sont à présenter **au plus tard le 22 février 2019**.

VIE ASSOCIATIVE

Compte engagement citoyen : comment ça marche ?

Le [Compte Engagement Citoyen](#) (CEC) permet aux bénévoles de déclarer leurs engagements dans la vie associative. Comment les associations peuvent se saisir concrètement du CEC ? Le Mouvement associatif choisit d'organiser un webinaire afin d'informer les associations sur les modalités de déclaration et de validation de ce service en ligne, le mardi 7 février 2019 de 14h30 à 15h30. [Cliquer ici pour s'inscrire au webinaire](#).

SANTE

Pénurie de vaccins et de médicaments

France Assos Santé a publié le 17 janvier 2019 les résultats d'une enquête exclusive réalisée par l'institut BVA auprès d'un échantillon de 955 personnes représentatif de la population française. Des résultats inquiétants, qui pointent les difficultés récurrentes d'accès à certains vaccins et médicaments pour des millions de Français, et leurs conséquences directes sur leur santé et leur qualité de vie. [Décryptage ici](#).

LOGEMENT

La Cour des comptes signale les fragilités de la politique du logement

Dans [un référé](#) publié le 21 janvier 2019, la Cour des comptes épingle la politique du logement en France. Elle pointe la multiplicité des services de l'État intervenant sur les problématiques liées au logement. "Certaines missions prenantes, comme la lutte contre l'habitat indigne, gagneraient à être simplifiées", estime le président de la Cour des comptes, Didier Migaud, qui recommande de "réunir le soutien de l'offre et la gestion de la demande de logements au sein du même service départemental interministériel de l'État". La Cour relève également que les services déconcentrés de l'État ne sont pas impliqués dans le pilotage des deux principaux leviers en matière de logement, à savoir les aides fiscales et les allocations logement.

REGION

Un budget 2019 en forte hausse

La Région Grand Est a adopté son budget 2019 le 22 janvier après 15 heures de débat. Celui-ci s'élève à 3,2 milliards d'euros, soit une augmentation de 11,8 % par rapport au précédent budget. En recettes une hausse de la taxe sur les cartes grises que le Président Rottner justifie : "Je préfère aider une femme mère de trois enfants à retrouver un emploi que d'économiser 14 euros sur une carte grise." En charges, quatre priorités : **la jeunesse, l'emploi et la formation** (généralisation de l'équipement technique et de la couverture wifi à tous les lycées du territoire afin de passer au lycée 4.0, une carte de formation en apprentissage, un e-CFA...), **les mobilités** (achat de 22 trains Régiois pour la liaison France-Allemagne et de 16 rames à deux niveaux pour renforcer la liaison vers le Luxembourg, la gratuité du transport scolaire pour tous les élèves du primaire dès la rentrée 2019), **l'attractivité** des territoires et **la proximité**. [Téléchargez le budget primitif 2019 de la Région](#).

A très bientôt pour une nouvelle édition !